AGLO AGENCE POUR LA GESTION DE LA LOGISTIQUE DES OFFICIELS
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Adresse postale : 10 BP 17
Téléphone : +229 21 30 32 19
Rue 12164 – Lot 20 – Villa 778
Les Cocotiers
Cotonou-Bénin

RÉPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité- Justice-Travail

Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO)

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Avis d'appel d'offre ouvert International
N°2026-23/PR/AGLO/PRMP/A-PRMP du 24/04/2026

Réf : PVA-S2 version 3 du 29/06/2026

Objet du dossier d'appel à concurrence :

Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans

Juin 2026

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans.

Mode de passation : AOOI

A la suite de la réévaluation des offres, la COE s'est réunie le lundi 29 juin, dans la salle de réunion de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO pour procéder à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance d'attribution provisoire des plis relatifs à la procédure citée en objet, les personnes suivantes, conformément à la note de service N°2026-09/PR/AGLO/DG/ PRMP/DAF/A-DG du 18/05/2026 :

Tableau 1 : Membres du COE

Titre	Nom et Prénoms	Qualité
PRMP AGLO	Comlan Achille FANOU	Président
A-PRMP	Nestor DJAIGBE	Rapporteur
Représentant DGML/DGCA	IDANI CHABI Fousséni	Membre
Représentant DGVA	Arnaud DOVONON	Membre
Représentant DAF/AGLO	Jean-Jacques ATCHA	Membre

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot 1

Objet du marché	Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 1 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**
Procédures	
Mode de passation	**AOOI**
Soumissionnaires	
- Premium Groupe - Fox International SARL - ARCS BENIN - CARZONE - RIA GROUP INTERNATIONAL - CHALLENGE SA - GIANI & PARTNERS INVESTMENTS - MIG MOTORS - WATAM SA	
Soumissionnaires écartés	**Motifs**
Premium Groupe	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier. Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-

	053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
Fox International SARL	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier. Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
ARCS BENIN	Offre classée 3ème
CARZONE	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier. Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
RIA GROUP INTERNATIONAL	Offre classée 4ème
CHALLENGE SA	Le soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme au modèle du DAO.
GIANI &PARTNERS INVESTMENTS	Offre classée 2ème
WATAM SA	Non-respect de l'inscription sur l'enveloppe. Il n'apparait pas sur les enveloppes les lots pour lesquels le candidat à postuler.
Attributaire	
Nom :	MIG MOTORS
Montant proposé	1 008 125 000
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 1 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**
Délai d'exécution	Deux (02) ans à partir de la date mentionnée sur l'ordre de service

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, le Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Objet du marché	Attributaire	Montant HT
Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 1 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**	MIG MOTORS	1 008 125 000
TOTAL		**1 008 125 000**

Lot 2

Objet du marché	Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 2 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**
Procédures	
Mode de passation	**AOOI**
Soumissionnaires	
- Premium Groupe - Fox International SARL - ARCS BENIN - CARZONE - RIA GROUP INTERNATIONAL - CHALLENGE SA - Giani & Partners Investments - MIG MOTORS - WATAM SA	
Soumissionnaires écartés	**Motifs**
Premium Groupe	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier. Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
Fox International SARL	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier. Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
ARCS BENIN	Offre classée 3ème
CARZONE	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier. Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
RIA GROUP INTERNATIONAL	Offre classée 4ème
CHALLENGE SA	Le soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme au modèle du DAO.
MIG MOTORS	Conformément au point 3 de l'avis d'appel d'offres aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot. Le soumissionnaire est déjà attributaire provisoire du lot 1.
WATAM SA	Non-respect de l'inscription sur l'enveloppe. Il n'apparait pas sur les enveloppes les lots pour lesquels le candidat à postuler.
Attributaire	
Nom :	GIANI &PARTNERS INVESTMENTS

Montant proposé	1 018 750 000
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 2 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**
Délai d'exécution	Deux (02) ans à partir de la date mentionnée sur l'ordre de service

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, le Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Objet du marché	Attributaire	Montant HT
Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 2 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**	GIANI &PARTNERS INVESTMENTS	1 018 750 000
TOTAL		**1 018 750 000**

Lot 3

Objet du marché	Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 3 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**
Procédures	
Mode de passation	**AOOI**
Soumissionnaires	
- Premium Groupe - Fox International SARL - ARCS BENIN - CARZONE - RIA GROUP INTERNATIONAL - CHALLENGE SA - Giani & Partners Investments - MIG MOTORS	
Soumissionnaires écartés	**Motifs**
Premium Groupe	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier. Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
Fox International SARL	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier.

	Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
CARZONE	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier. Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
RIA GROUP INTERNATIONAL	Offre classée 4ème
CHALLENGE SA	Le soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme au modèle du DAO.) lot. Le soumissionnaire est déjà attributaire provisoire du lot 2.
GIANI & PARTNERS INVESTMENTS	Conformément au point 3 de l'avis d'appel d'offres aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot. Le soumissionnaire est déjà attributaire provisoire du lot 2.
MIG MOTORS	Conformément au point 3 de l'avis d'appel d'offres aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot. Le soumissionnaire est déjà attributaire provisoire du lot 1.
Attributaire	
Nom :	ARCS BENIN
Montant proposé	1 027 750 000
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 3 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**
Délai d'exécution	Deux (02) ans à partir de la date mentionnée sur l'ordre de service

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, le Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Objet du marché	Attributaire	Montant HT
Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 3 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**	ARCS BENIN	1 027 750 000
TOTAL		**1 027 750 000**

LOT 4

Objet du marché	Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 4 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**
Procédures	
Mode de passation	**AOOI**
Soumissionnaires	
- Premium Groupe - Fox International SARL - ARCS BENIN - CARZONE - RIA GROUP INTERNATIONAL - CHALLENGE SA - Giani & Partners Investments - MIG MOTORS	
Soumissionnaires écartés	**Motifs**
Premium Groupe	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier. Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
Fox International SARL	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier. Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
ARCS BENIN	Conformément au point 3 de l'avis d'appel d'offres aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot. Le soumissionnaire est déjà attributaire provisoire du lot 3.
CARZONE	Production d'une habilitation irrégulière, établie par le représentant légal en sa propre faveur, en violation des dispositions du dossier. Conformément à la Décision jurisprudentielle n° 2024-053/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 7 mai 2024, cette irrégularité a entraîné le rejet de l'offre.
RIA GROUP INTERNATIONAL	Le certificat de partenariat entre le distributeur et le fabriquant est en anglais contrairement aux prescriptions de la clause 10.1 des IC.
CHALLENGE SA	Le soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme au modèle du DAO.) lot. Le soumissionnaire est déjà attributaire provisoire du lot 2.
GIANI & PARTNERS INVESTMENTS	Conformément au point 3 de l'avis d'appel d'offres aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot. Le soumissionnaire est déjà attributaire provisoire du lot 2.
MIG MOTORS	Conformément au point 3 de l'avis d'appel d'offres aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot. Le soumissionnaire est déjà attributaire provisoire du lot 1.

Attributaire	
Nom :	Néant
Montant proposé	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 4 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**
Délai d'exécution	

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, le Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Objet du marché	Attributaire	Montant HT
Accord-cadre à bon de commande pour l'acquisition de cent (100) véhicules station wagon, 4x4, 4 cylindres au profit des structures de l'État pour une durée de deux (02) ans. **Lot 4 : Acquisition de vingt-cinq (25) véhicules TOYOTA PRADO ADVENTURE**	Néant (non attribué)	-
TOTAL		-

Fait à Cotonou, le 29/06/2026

Ont signé :

Le Rapporteur

Nestor DJAIGBE
A-PRMP

Le Président

Comlan Achille FANOU
PRMP

Les membres

Jean-Jacques ATCHA
Représentant DAF

IDANI CHABI Fousséni
Représentant DGML/DGCA

Arnaud DOVONON
Représentant /DGVA